



asca

Fondation suisse
pour les médecines
complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2013 N. 1

Avril 2013

Editorial - L'EFFICACITE DEMONTREE PAR DES METHODES SCIENTIFIQUES SERIEUSEMENT MISE EN DOUTE....

L'éternel débat sur l'efficacité des traitements à la charge des assureurs maladie, leit-motiv de la LAMal, consiste à prétendre que la preuve scientifique n'est pas possible pour la majorité des thérapies alternatives et complémentaires.

On sait que l'application de l'art. 32 LAMal laisse juridiquement le champ libre à l'interprétation car la loi et les règlements ne définissent pas "les méthodes scientifiques". On tient compte de données matérielles, mais aussi des "études cliniques contrôlées" (art. 65 a OAMal) pour les médicaments, voire des données expérimentales prouvées.

Une récente émission de la Télévision française (FR4) consacrée aux médecines complémentaires a parfaitement illustré l'opinion que l'on veut propager sur ces traitements. Pour chaque thérapie présentée et pratiquée par un thérapeute non-médecin avec des témoignages favorables de patients, un médecin ou un

professeur de la Faculté a critiqué la méthode utilisée en expliquant qu'elle n'avait pas été testée positivement par des "protocoles scientifiques" de la médecine officielle. Par conséquent elle pouvait présenter des dangers pour la santé des patients.

Ces précautions "scientifiques" sont-elles à elles seules garantes d'un traitement "efficace et approprié", et sans danger ?

Rien n'est moins certain. On ne parle pas des effets secondaires nocifs pour la santé qui sont bien connus. Mais des études médicales récentes (Le Matin Dimanche, 27 janvier 2013) lancent un gros pavé dans la marre au sujet des médicaments prescrits contre l'hypertension des personnes âgées et très âgées (plus de 85 ans).

On a ainsi constaté que les facultés intellectuelles de ces personnes baissaient en même temps que les médicaments baissaient leur pression artérielle. Sans vouloir généraliser,

une autre étude (sur 24'000 sujets de plus de 60 ans) a même démontré que sur 100 patients traités contre l'hypertension, le taux de mortalité et de morbidité n'avait été réduit que de 3,3 % ! et le Dr Jacques-André Haury de conclure : "Cela veut dire que l'on traite 96,7 % des gens pour rien ! On doit se demander si c'est une médecine qui aide ou qui nuit." Il faudra donc individualiser mieux les traitements dans les EMS et changer l'attitude prônée depuis des décennies par la médecine officielle, car le même médecin conclut : "Il faut aujourd'hui avoir le courage d'admettre que l'on a fait fausse route."

Et le Conseiller national Jean-François Steiert, vice-président de la Fédération suisse des patients ajoute qu'il faut aussi "éviter les coûts et les effets secondaires de tels traitements aux personnes qui n'en ont pas besoin et auxquelles ils nuisent." Et les assurances-maladie obligatoires feront des économies.

Bernard Berset
Président Fondation ASCA

Dans ce numéro :

ENTRETIEN AVEC NATHALIE CALAME	2
CHRONIQUE JURIDIQUE ASCA	3
SUPRA SA	3
ART-THERAPIE	4
RÉTROSPECTIVE VOYAGE VIETNAM	5
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	6
NOUVELLES DE L'ORTRA MA	6

sanitas

Liste des méthodes ASCA reconnues

Notre partenaire assureur Sanitas a défini une liste des méthodes ASCA qui sont reconnues depuis le début de cette année.

Sanitas a conçu une nouvelle liste des méthodes de médecines complémentaires ASCA

qu'elle reconnaît depuis le 1^{er} janvier 2013.

Nous joignons à titre purement informatif la liste des thérapies concernées et vous rappelons que d'une manière générale, chaque patient doit préalablement s'infor-

mer auprès de son assureur maladie afin de s'assurer si la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par son assurance complémentaire.



Sanitas collabore avec la Fondation ASCA depuis près de 10 ans (2004).

Entretien avec Nathalie Calame, médecin

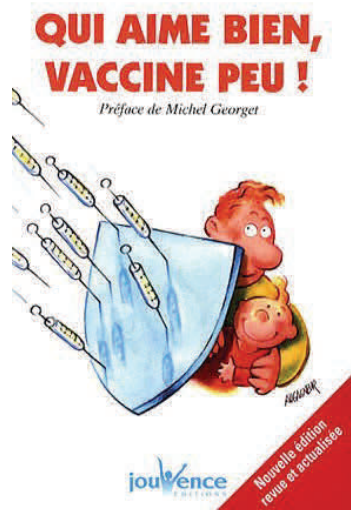


Nathalie Calame est diplômée en médecine (1982) et a suivi diverses formations (homéopathie, médecine énergétique, naturopathie). Aujourd'hui, elle exerce comme médecin généraliste en médecines complémentaires (phytothérapie, homéopathie) au Centre Prévention Santé à Colombier (NE).



www.cpsinfo.ch

Groupe médical de réflexion sur les vaccins



Nathalie Calame a co-rédigé le livre « Qui aime bien, vaccine peu ! » paru en 2007 aux éditions Jouvence.

Après 30 années passées au service de la santé des autres, quel regard portez-vous sur la médecine?

Ces 30 dernières années, la médecine a fait de sérieux progrès dans la technique (diagnostique, chirurgie). En revanche, au niveau thérapeutique, il y a eu **peu d'évolution**. Il y a à peu près toujours le même type de molécules et il faut reconnaître que nous ne sommes toujours pas très bons pour soigner des cancers, des maladies auto-immunes voire des maladies simples comme un rhume ! Et surtout pas pour les nouvelles maladies émergentes liées aux problèmes et pollutions environnementaux. Lorsque j'ai commencé mes études de médecine je craignais de me faire endiguer, embrigader, formater par la pensée universitaire médicale et hospitalière, ce qui m'a poussé à rechercher d'autres discours médicaux. **L'être humain souffre de problèmes de santé depuis des millénaires** et il n'a pas toujours eu notre médecine occidentale moderne à disposition, je me suis donc tournée très tôt vers d'autres approches. Je constate qu'il y a eu une bonne évolution dans la manière de regarder et d'intégrer ces médecines différentes.

Justement, par rapport aux médecines complémentaires, quelles ont été les principales évolutions?

De tout temps il y a eu de nombreux discours sur la maladie et sur la santé. Ces médecines complémentaires que l'on a appelé médecines alternatives, traditionnelles voire douces ont changé d'appellations mais sont restées ce qu'elles ont toujours été. Je **pourrais me considérer un peu comme une généraliste de la médecine complémentaire** car j'ai appris de nombreuses choses sur d'autres approches sans nécessairement les pratiquer toutes. Sachant de quoi elles sont capables, je peux facilement déléguer des soins à d'autres thérapeutes. À Colombier, nous formons un groupe de médecines dites intégratives.

Selon vous, la médecine allopathique et les médecines complémentaires peuvent cohabiter?

Absolument. Je crois que dans les réponses thérapeutiques on est bien meilleur du côté des médecines naturelles et qu'un certain nombre de médecins commencent à s'y intéresser

(acupuncture, phytothérapie). Je pense qu'il ne faut rien renier des progrès qui ont été faits dans le domaine médical: ni du côté conventionnel ni du côté thérapeutique. C'est ma pratique en tous cas; j'utilise des méthodes de pointe au niveau du diagnostique tout en utilisant ensuite ces enseignements pour soigner les personnes avec des méthodes thérapeutiques souvent plus subtiles, plus performantes que la médecine conventionnelle. A mon avis, les principales nouveautés se situent principalement dans les appareils de diagnostique et de traitement de type « **Biorésonance** » qui améliorent considérablement les possibilités de bilan de santé et de soins des praticiens en médecines complémentaires. C'est ce que nous appelons le domaine de la **physique quantique**.

Comment voyez-vous l'avenir des médecines complémentaires en Suisse?

Je le vois plus du côté des thérapeutes que des médecins. Par exemple, au niveau des médecins homéopathes, nous sommes de moins en moins nombreux, nous avons tous des cheveux blancs ou à peu près; **il y a peu de jeunes qui ont repris cette profession au niveau des médecins**. Il faut bien reconnaître que c'est le nombre toujours plus important de thérapeutes et de naturopathes très bien formés, instruits et performants qui vont prendre la relève en Suisse dans ce domaine. Je ne crois pas au développement de médecins-naturopathes, malheureusement; c'est ce que je suis, c'est ce que j'essaie de promouvoir autour de moi mais je vois bien que les jeunes médecins ne s'y intéressent pas.

Que pouvez-vous dire aux thérapeutes agréés ASCA?

Qu'ils continuent, en particulier à améliorer leur formation et qu'ils continuent à se tenir au courant de ce qui se passe. Je crois qu'un **bon thérapeute est un thérapeute qui est ouvert à plusieurs techniques**. En effet, avec une seule technique de santé on ne peut pas faire des miracles et je crois que c'est très important d'ouvrir une sorte de culture générale des médecines complémentaires. Même si on ne les pratique pas toutes il est fondamental dans ce domaine de savoir ce que les autres font.

Propos recueillis par Laurent Monnard
le 25 janvier 2013

Chronique juridique ASCA

Conseils pour l'encaissement de vos honoraires

Problèmes d'encaissement, factures impayées, ou encore patient attendant le remboursement de son assurance-maladie pour s'acquitter des traitements suivis ?

Le Service juridique de la Fondation ASCA a été sollicité à maintes reprises par des thérapeutes confrontés à de **mauvais payeurs**. Quelques conseils vous sont proposés ci-dessous pour éviter de vous retrouver dans de telles situations.

La solution la plus efficace est **d'exiger un règlement immédiat et en espèces** à l'issue de chaque traitement effectué (comme chez le coiffeur, au magasin ou au restaurant). Il incombe

ensuite au patient de demander le remboursement à son assureur. Si plusieurs séances sont nécessaires sur une période plus étendue, établissez des factures intermédiaires et assurez-vous qu'elles soient payées avant de continuer le traitement.

En cas d'émission de factures, **faites signer par le patient la facture** contenant la date, le traitement suivi et le prix. Vous disposerez dès lors d'une reconnaissance de dettes qui vous permettra, au besoin, de récupérer votre dû par la voie de la poursuite. Attention, une simple facture, non-contresignée par le patient, ne suffira pas dans une procédure de poursuite.



En résumé, **le paiement en cash à la fin de chaque consultation vous évitera toute mauvaise surprise**. Si vous acceptez le paiement par facture, alors veillez à ce que le patient appose sa signature sur cette dernière.

Laurent Berset, sce juridique

Les assurés de SUPRA Assurances SA repris par ASSURA SA



Suite aux difficultés rencontrées par l'assureur SUPRA Assurances SA ASSURA SA a proposé aux 72'000 assurés concernés de reprendre leur contrat.

Comme vous l'avez certainement appris par la presse notre partenaire assureur SUPRA Assurances SA (complémentaires) qui ne

doit pas être confondu avec SUPRA Caisse-maladie (assurance obligatoire des soins) a été récemment mis en faillite.

Cet assureur cesse donc toute activité au niveau des assurances complémentaires.

Le 8 décembre 2012, notre partenaire **ASSURA SA** qui jouit d'une excellente santé financière a proposé à l'ensemble des 72'000 assurés de SUPRA Assurances SA une couverture d'assurance complémentaire la plus proche possible de celle

dont ils bénéficiaient auprès de SUPRA Assurances SA.

Ainsi, **la majorité des assurés de SUPRA SA sont repris par ASSURA SA** avec une couverture d'assurance similaire (Produit NATURA à ne pas confondre avec Natura R3). Pour le domaine des médecines complémentaires, ceci signifie que les frais en médecines complémentaires des anciens assurés SUPRA SA continueront d'être pris en charge par ASSURA SA selon les mêmes conditions.

FORMATION

CONTINUE 2013:

PENSEZ À NOUS RETOURNER LE FORMULAIRE* 2013 (COURS EFFECTUES EN 2013), AVEC LES ATTESTATIONS DES ECOLES, JUSQU'AU 31.12.2013.

* disponible sous www.asca.ch

ALTERNANCE



Art-thérapie: un métier reconnu au niveau fédéral

Depuis mars 2011, l'art-thérapie possède son diplôme fédéral. Ses 5 spécialisations sont gérées par l'ASCA comme des disciplines thérapeutiques ayant un numéro propre.

En 2002, les principales associations d'art-thérapie de Suisse ont créé la Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes OdA KSKV/CASAT. L'objectif était une représentation faïtière du métier, avec le titre professionnel commun d'art-thérapeute diplômé(e) EPS, et 5 spécialisations: thérapie par la danse et le mouvement / thérapie par la parole et le drame / thérapie à médiation visuelle et plastique / thérapie intermédiaire / musicothérapie.

En 2004, pour préparer cette étape, une enquête sur les compétences clés du métier a été menée auprès d'environ 1300 personnes, art-thérapeutes, professionnels en lien et clients.

Le nouvel examen professionnel supérieur d'art-thérapie est un examen de qualification étalé sur deux jours, divisé en quatre parties, et venant sanctionner une formation professionnelle en 8 modules. L'association faïtière fixe les compétences attendues pour chacun des modules mais laisse les instituts de formation libres de définir le contenu, afin de favoriser la diversité du métier. Pour pouvoir passer l'examen de qualification, il faut justifier de trois ans d'expérience professionnelle et d'un premier métier afférent de niveau tertiaire. À ce jour, environ 100 thérapeutes ont réussi l'examen supérieur d'art-thérapeute.

Quel avantage présente le diplôme fédéral pour le métier?

Ce diplôme fédéral, qui définit un profil professionnel commun et une réglementation de la formation, est comparable à ceux des autres métiers de la santé. Désormais, les art-thérapeutes ont des normes de qualification communes pour toutes les

spécialisations et méthodes. C'est aussi un avantage pour les instituts qui proposent des modules de formation. En effet, ces modules étant sanctionnés par un diplôme fédéral, les prestataires peuvent désormais recevoir des subventions cantonales.

Quels sont les avantages du diplôme fédéral pour les thérapeutes?

Ce nouveau titre professionnel favorise l'élaboration d'une identité de l'art-thérapie en tant que métier. Cette élévation de la qualité profite à tous, même à ceux qui n'ont pas encore passé d'examen supérieur. Pour ceux qui détiennent le diplôme, c'est un avantage pour les négociations salariales. En 2012, dans le cadre des accords intercantonaux, le métier a été intégré à la liste des métiers recommandés par la CIIS sur les pédagogies alternatives et la thérapie sociale.

Bien sûr, nous recevons des critiques de la part des formateurs qui se sentent un peu moins libres. Mais tout métier qui se soumet à une réglementation passe par un processus de transformation, jusqu'à ce que la nouvelle norme s'impose à tous. Afin de soutenir nos collègues dans cette voie, une importante réglementation transitoire est mise en place jusqu'en 2016: tous les art-thérapeutes ayant plus de cinq ans d'expérience professionnelle peuvent passer directement l'examen. Ils n'ont besoin d'aucun certificat pour les modules et n'ont pas à justifier d'un précédent métier dans le tertiaire.

L'association OdA KSKV/CASAT organise, chaque automne, un congrès destiné à la formation professionnelle et une journée de l'art-thérapie ouverte au public.

Consultez www.kskv-casat.ch

RAPPEL

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS ADRESSER LA COPIE DE VOTRE AUTORISATION CANTONALE DE PRATIQUER

Vietnam 2012 - rétrospective du 1^{er} voyage d'études au Vietnam



Pour son premier voyage d'études au Vietnam, qui s'est déroulé du 3 au 15 novembre 2012, la Fondation ASCA a choisi la phytothérapie vietnamienne.

Comme le « **National Hospital of Traditional Medicine** » à Hanoi est le meilleur hôpital de médecine traditionnelle du Vietnam et qu'il collabore avec l'**OMS** (Organisation mondiale de la santé), c'est tout naturellement que nous l'avons choisi pour notre cours d'introduction à la phyto-

thérapie vietnamienne. Durant 5 jours, la **quarantaine de thérapeutes ASCA** a pu découvrir les bases de cette médecine ancestrale dans un établissement hospitalier (environ 500 lits) qui pratique une **médecine intégrée** car il allie la médecine allopathique (médecine interne, chirurgie, gynécologie, pédiatrie, etc...) et la médecine traditionnelle (acupuncture, phytothérapie etc...). Une fois l'attestation de cours en poche, le groupe s'est rendu sur le site de la Baie de Halong

(patrimoine mondial de l'UNESCO) et y a passé une nuit, à bord de la jonque « **Victory Star** ». Après un crochet sur Haiphong, le groupe s'est envolé pour le Sud du Pays, vers la cité balnéaire de **Vung Tao** (anciennement Cap St-Jacques). Durant 2 jours, tous ont pu se reposer et profiter des facilités de l'hôtel Imperial et de la plage.

C'est en bateau rapide que nous nous sommes ensuite rendus à **Hô-Chi-Mihn-Ville** (ancienne Saïgon). Cette ville (indochinoise) qui a su conserver son aspect historique nous a permis de faire des visites culturelles et du shopping.

Le dernier jour s'est déroulé dans la **jungle du Delta du Mékong**. Cette expédition invraisemblable a permis de découvrir une autre facette de ce pays fabuleux. De la jungle à l'aéroport, avec un crochet par Singapour, nous avons embarqué dans le nouvel Airbus A380 pour le retour en Suisse.



Outre ses paysages mystérieux le Vietnam propose une cuisine délicate qui est souvent consommée comme un « médicament ».



Le Professeur D. Tran Quoc Binh (cravate), Directeur de l'Hôpital national des médecines traditionnelles de Hanoi, entouré des thérapeutes ASCA.

FONDATION ASCA
Rue St-Pierre 6A
Case postale 548
1701 Fribourg

Téléphone : 026 351 10 10
Téléfax : 026 351 10 11
fondation@asca.ch
www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, Directeur

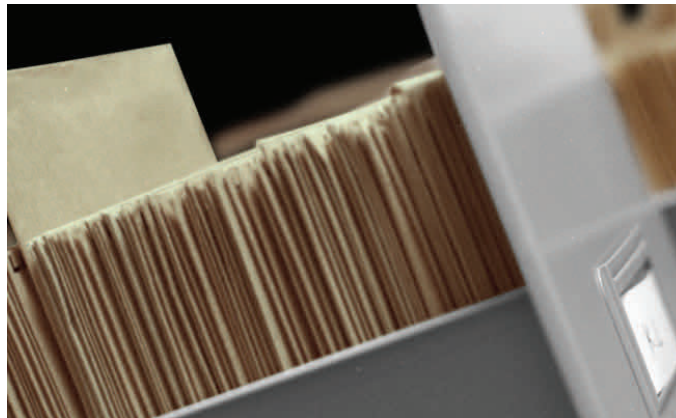
Adaptation allemande:
Susanne Trachsel,
collaboratrice ASCA

FORUM FRIBOURG,
4 MAI 2013 À
L'UNIVERSITÉ DE
FRIBOURG (FRANCAIS)

FORUM ZURICH,
9 NOVEMBRE 2013 AU
VOLKSHAUS DE ZURICH
(DEUTSCH)

**Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch**

Informations administratives



En ce début d'année 2013, il est important de rappeler quelques règles au niveau de la gestion administrative de la relation entre les thérapeutes agréés et la Fondation ASCA.

A moins d'être membre d'une association professionnelle conventionnée (voir liste) tous les thérapeutes agréés doivent suivre chaque année un **minimum de 16 heures de formation continue**. Le but principal de cette obligation est d'inciter le praticien à maintenir à niveau ses connaissances théoriques. Les exigences en

matière de formation continue sont définies dans le Règlement d'exécution des conditions générales d'agrégation des thérapeutes (**ReCGATH**). De manière générale, les cours à connotation ésotériques et ceux concernant le développement personnel ne sont pas acceptés.

Toutes les informations que la Fondation ASCA publie ainsi que l'ensemble des formulaires sont **disponibles en accès libre** sur le site internet www.asca.ch.

Concernant les formulaires qui sont disponibles sur

notre site internet, ils se trouvent plus précisément sous: Thérapeutes, Admission et documents.

Comme il peut être parfois difficile pour le secrétariat de l'ASCA de **lire certaines écritures manuscrites**, nous vous invitons à remplir les formulaires en lettres **majuscules** ou à les saisir directement à l'écran. Il sera ensuite facile de les imprimer et de



nous les adresser par courrier.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet www.asca.ch.

Nouvelles des OrTra: l'OrTra MA

Dans les dernières éditions d'Alternance, nous évoquons l'OrTra TC qui travaille sur la réglementation de la profession de Thérapeute complémentaire. Nous mentionnons aujourd'hui l'OrTra MA.

L'OrTra MA, l'Organisation du monde du Travail en Médecine alternative pour-

suit les mêmes buts que l'OrTra TC mais pour des méthodes différentes.

En effet, l'OrTra MA travaille sur la réglementation de la profession de Praticien naturopathe diplômé qui regroupe actuellement quatre disciplines:

- Médecine ayurvédique,
- Homéopathie,

- Médecine traditionnelle chinoise (MTC),
- Médecine naturelle traditionnelle européenne (MTE).

Actuellement, les discussions portent sur le titre professionnel de ce futur diplôme qui doit encore faire l'objet d'une consultation externe.